

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**COMPRA DI MATERIALI SPECIFICHI PER I
SPEGNIFOCHI FURESTAGHJI**

**ACQUISITION DE MATÉRIELS SPÉCIFIQUES DESTINÉS
AUX FORESTIERS SAPEURS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse détient désormais une compétence essentielle en matière de prévention et de lutte contre les incendies qu'il convient de développer sur un socle solide et pérenne.

A ce titre elle engage, sur tout le territoire insulaire, des moyens matériels et humains qui sont susceptibles d'être subventionnés, pour une fraction importante, (jusqu'à 80 % de la dépense éligible HT), aussi bien par le ministère de l'agriculture, Conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM), que par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La participation de l'Etat (CFM) s'effectue dans le cadre de la protection de la forêt contre les incendies. Quant à l'Europe, elle s'engage, au travers du Plan de développement rural de la Corse (PDRC) et par l'intermédiaire du FEADER, sur des opérations de défense des forêts contre les incendies (DFCI, mesure 8.3 du PDRC).

Les montants financiers en jeu en termes d'investissement et le contexte réglementaire conduisent à la nécessité de formaliser une planification de ceux-ci, dans le domaine de la prévention des incendies, après qu'une évaluation exhaustive de nos besoins a été effectuée, en prenant en compte les données de terrain formulées par nos personnels professionnels et leurs encadrants.

Les tableaux synoptiques ci-annexés font apparaître la nature précise des acquisitions envisagées pour l'année 2021, en Cismonte et en Pumonti, ainsi que le détail chiffré du plan de financement qui leur est associé.

Ils sont complétés par un tableau général qui synthétise les seules données chiffrées pour une vision globale des enjeux de dépenses sollicitées.

PUMONTI (Financement CFM et FEADER)			
Nature du Projet	Montant HT de la dépense subventionnable éligible	Montant de la subvention CFM taux de subvention 30 %	Montant de la subvention FEADER taux de subvention 50 %
Acquisition d'un véhicule pour personnel brûlage dirigé	42 000 €	12 600 €	21 000 €
Acquisition de 3 CCFL	150 000 €	45 000 €	75 000 €

Acquisition d'un véhicule tractoriste	36 000 €	10 800 €	18 000 €
Acquisition d'un véhicule d'encadrement	107 200 €	32 160 €	53 600 €
Acquisition d'un véhicule de transport	110 400 €	33 160 €	55 200 €
TOTAL	445 600 €	133 720 €	222 800 €

PUMONTI (FINANCEMENT CFM)		
Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable éligible	Montant de la subvention CFM. Taux de subvention : 80 %
Acquisition de matériel de brûlage dirigé	12 500 €	10 000 €
Acquisition de matériel de transmission	25 000 €	20 000 €
TOTAL	37 500 €	30 000 €

CISMONTE (Financement CFM et FEADER)			
Nature du Projet	Montant HT de la dépense subventionnable éligible	Montant de la subvention CFM taux de subvention 30 %	Montant de la subvention FEADER taux de subvention 50 %
Acquisition de 2 tracteurs gyrobroyeurs sur pneus (Forsap)	218 000 €	65 400 €	109 000 €
TOTAL	218 000 €	65 400 €	109 000 €

CISMONTE (FINANCEMENT CFM)		
Nature du projet	Montant de la dépense subventionnable éligible	Montant de la subvention CFM Taux de subvention : 80 %
Acquisition de matériel de brûlage dirigé	9 000 €	9 000 €
TOTAL	9 000 €	7 200 €

PLAN DE FINANCEMENT GENERAL			
	Montant global de la dépense globale subventionnable éligible	Montant global de la subvention CFM	Montant global de la subvention FEADER

Total Pumonti	482 100 €	163 720 €	222 800 €
Total Cismonte	227 000 €	72 600 €	109 000 €
Total général	709 100 €	236 320 €	331 800 €

Sur ces bases chiffrées, il convient de préciser que la Collectivité de Corse (CdC) assure en autofinancement le différentiel de prix entre les montants TTC des acquisitions prévues et le cofinancement HT assuré par voie de subventions, aussi bien par le CFM (30 %) que le FEADER (50 %).

Je vous demande, en conséquence, d'approuver, avec son plan de financement, ce projet global de commandes de matériels, sachant qu'il constitue la pièce normative indispensable pour obtenir les subventions souhaitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.